

Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le maître d'œuvre ou son représentant a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

INTITULE DE L'AFFAIRE :

Interconnexion de l'alimentation en eau potable de Jarnac et de Triac Lautrait et réhabilitation du réseau d'assainissement avenue du Général Leclerc à Jarnac

Secteur entre le PR des Trois Jeannettes et le château d'eau de Jarnac

NOM DU REDACTEUR : Fabrice PIGEAU

SAINTES, le 13 janvier 2023

AFFAIRE N° : 20.010.16

N/REF : FP/23/M01004

Compte rendu de la réunion de chantier du 13 janvier 2023

Participants	Téléphone	E-mail	Présent	Diffusion
Maître d'Ouvrage Grand Cognac	05.45.35.12.29			
Monsieur LOLMEDE		philippe.lolmede@grand-cognac.fr		X
Monsieur CESBRON	07.87.13.02.48	damien.cesbron@grand-cognac.fr	X	X
Monsieur MALLET	06.72.81.18.54	alain.mallet@grand-cognac.fr		X
Commune de Jarnac	05.45.81.08.11	mairie@ville-de-jarnac.fr		
Monsieur GESSE				X
Monsieur CHARRIER	06.37.05.75.99	charrier.claude@orange.fr		X
Monsieur JOLY	06.10.31.29.66	philippe.joly@wanadoo.fr		X
Services Techniques				
Monsieur BATY	06.70.48.15.94	responsable.st@ville-de-jarnac.fr	X	X
Monsieur LEGRIS	06.32.08.12.63	l.legris@ville-de-jarnac.fr	X	X
Madame SAUVION	06.70.48.15.96	c.sauvion@ville-de-jarnac.fr		X
Agence Départementale de l'Aménagement de Jarnac	05.16.09.50.33			
Monsieur PEROT		jfperot@lacharente.fr		X
Monsieur LAUVIGE	06.31.63.98.31	jlauvige@lacharente.fr	X	X
Maître d'Oeuvre HECA	05.45.68.51.00			
Monsieur BOIS	06.75.44.63.45	m.bois@heca.fr		X
ATMO Ingénierie				
Monsieur PIGEAU	07.87.89.82.81	fabrice.pigeau@atmo17.fr	X	X
Monsieur NICOLAI	06.63.46.79.46	richard.nicolai@atmo17.fr		X
Exploitant Jarnac AGUR				
Monsieur THOMAS	06.88.80.91.04	julien.thomas@agur.fr		X
Monsieur YUNTA	06.65.61.72.10	j.yunta@agur.fr		X
Monsieur PEZERE	06.82.88.67.32		X	
Entreprises				
SOGEA Sud-Ouest hydraulique	05.45.69.06.85			
Monsieur EVENOU	06.03.49.28.77	gilles.evenou@vinci-construction.fr		X
Monsieur ROUGIER	06.19.23.31.72	cedric.rougier@vinci-construction.fr	X	X
CANASOUT				
Monsieur BARRILLOT	06.74.35.03.33	jerome.barrillot@canasout.fr		X
Monsieur MOTHES	06.07.81.84.52	xavier.mothes@canasout.fr		X
Monsieur CHOVAUX	06.45.27.89.92	n.chovaux@canasout.fr	X	X

1. Observations sur le précédent compte rendu

Sans objet.

2. Avancement des travaux

Entreprise CANASOUT : début des travaux de pose des canalisations le 03/10/22.

Pose des réseaux EU, AEP fonte 200 et 250 terminée (y compris amorce rue des Épiciers) entre le PR des Trois Jeannettes et le R14 (en face de la station de lavage). Reprise des branchement EU réalisée partiellement entre la rue des Épiciers et la station de lavage.



Entreprise SOGEA : début des travaux de pose des canalisations le 10/01/23.

Pose des réseaux EU (hors branchements) ainsi que AEP fonte 200 et 250 réalisée sur 70 mètres environ depuis R14.



3. Situation administrative

Notification : marché n°CA22080 notifié le 29/06/2022.

Ordres de service : délai d'exécution des travaux de 14 mois.

- N°1 de préparation des travaux délivré le 18 juillet 2022 pour un délai de 2 mois.
- N°2 de démarrage des travaux délivré le 12 septembre 2022 pour un délai de 14 mois.

Sous-traitants : les sous-traitants devront être déclarés.

Arrêtés de voirie :

- => **RD 941 - Avenue du Général Leclerc (CANASOUT) : arrêté pris le 06/10/2022 (route barrée). Validité du 14/10/2022 au 17/02/2023.**
- => **RD 941 - Avenue du Général Leclerc (SOGEA) : arrêté pris le 03/01/2023 (route barrée). Validité du 03/01/2023 au 13/07/2023.**

4. Coordination, observation, décisions

4.1. Constat

Lors de la visite de chantier, il a été constaté les éléments suivants :

CANASOUT

- **Reprise des branchement EU et AEP en cours.**
 - Personnel présent : 1 chef de chantier + 5 compagnons.
 - Matériel mis en œuvre : 2 pelles et 1 camion.
 - Profondeur de la tranchée : variable suivant secteur d'intervention.
 - Blindage : /.
 - Nature du terrain : structure de chaussée ou terre végétale sous accotement puis marnes argileuses.
 - Contraintes particulières : /.
 - Géotextile et grillage avertisseur : mis en place.
 - Découpage de chaussée : rabotage réalisé pour la reprise des branchements.
 - Signalisation en place pour réalisation des travaux sous route barrée au niveau de la RD 941.



SOGEA

- **Pose des réseaux AEP (fonte 200 et 250) et EU (PP 200) en cours entre R15 et R16.**
 - Personnel présent : 1 chef de chantier + 7 compagnons.
 - Matériel mis en œuvre : 2 pelles et 2 camions.
 - Profondeur de la tranchée : 1,70 m pour la tranchée EU et 1,30 m pour la tranchée AEP en épaulement.
 - Blindage : mis en place.
 - Nature du terrain : structure de chaussée puis calcaires marneux.
 - Contraintes particulières : /.
 - Géotextile et grillage avertisseur : mis en place.
 - Découpage de chaussée : rabotage réalisé sur une largeur de 1,80 mètres depuis R14.

- Signalisation en place pour réalisation des travaux sous route barrée au niveau de la RD 941.



4.2. Implantation des ouvrages

Avenue de l'Europe / Station de lavage => réalisation des travaux en route barrée

Pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit => **terminée le 13/01** (hors branchements).

Le 19/10, validation de la reprise des branchements EU et AEP entre R2 et R5. Avec notamment pose de tampons D400 pour les tabourets EU située dans les zones de stationnement de véhicules.

Le 26/10, le propriétaire de l'habitation situé au n°700 (1^{ère} habitation à gauche) demande le déplacement de son tabouret de branchement.

Basculement des branchements AEP sur la canalisation fonte DN 150.

Le 30/11, le regard de branchement AEP de la parcelle n°176 sera déplacé à l'angle droit de la parcelle dans le chemin empierré => validation avec le propriétaire.

Le 16/11, validation de l'emplacement de la vanne de sectorisation à poser sur la canalisation 150 fonte => terrassement réalisé **le 13/01**.

Le 9/11, la sortie d'emprise de la canalisation fonte DN 200 en attente, rue des Épiciers, est validée jusqu'au niveau du coffret électrique à droite => **pose terminée le 13/01**.

Le 06/01/23, validation de la pose d'une vanne à cheval sur les deux canalisations AEP DN 200 et 250 à côté du R14, pour notamment la réalisation des essais de pression de chaque entreprise => **ok le 13/01 pour CANASOUT**.

Desserte de la zone constructible au niveau des Chabannes :

Le 06/01/23, validation de la création d'une antenne EU à partir du R13 ainsi que d'une amorce en fonte DN 100 à partir de la canalisation AEP fonte DN 150 pour la desserte future d'un lotissement. La pose se fera jusqu'au talus avec pose d'un té de curage en 400 pour l'EU et d'une purge sur l'AEP.

Station de lavage / angle rue de la Côte (travaux SOGEA) => réalisation des travaux en route barrée
Poursuite de la pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit sur l'ensemble du linéaire. Pour le réseau d'assainissement, pose de canalisations en polypropylène Ø 200 SN16 en axe de la future demi-chaussée et reprise des branchements conformément au plan d'exécution (validé le 21/11).

Les antennes des rues perpendiculaires (Impasse des Marronniers, impasse Saint-Cybard et rue de la Paix) seront reprises jusqu'en sortie d'emprise du futur aménagement.

Une amorce en attente en polypropylène Ø 160 SN16 sera créée à droite du n°59bis pour le raccordement futur d'un lotissement au réseau d'assainissement. **Le 13/01**, l'exploitant AGUR validera le diamètre de la canalisation AEP à poser à côté de l'EU.



Les travaux de pose des canalisations d'eau potable dans l'enceinte du Château d'eau ont fait l'objet d'un piquetage **le 13/01** => plan d'exécution à transmettre aux MOE (ATMO + HECA) pour validation avec l'exploitant.

4.3. Points particuliers

Panneaux d'informations :

Les panneaux d'informations sont en place sur le chantier au niveau du rond-point de la Belloire, ainsi qu'à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Condé => complément réalisé le 25/10 pour indiquer la direction d'Angoulême des deux côtés.

Lors de réalisation des travaux entre la station de lavage et la rue de la Côte, une signalisation spécifique et évolutive sera mise en place par l'entreprise SOGEA **pour l'accès à la station de lavage et la station essence => à compléter suite au constat du 13/01.**

Ramassage ordures ménagères :

Sur le secteur des travaux en route barrée, les entreprises laisseront la possibilité de passage du camion de ramassage. Une collecte en porte à porte sera maintenue à minima jusqu'à la station de lavage. En complément, des bacs seront mis en place pour le regroupement des sacs de déchets => un plan a été présenté en réunion publique pour information auprès des riverains.

Un nouveau point a été fait **le 06/01** pour la gestion de la collecte lors de l'intervention de l'entreprise SOGEA à partir du 09/01. Poursuite de la collecte en porte à porte lors de la pose de la ligne principale + livraison des bacs pour le regroupement aux Services Techniques avec mise en place si nécessaire.

Habitations non raccordées au réseau de collecte des eaux usées :

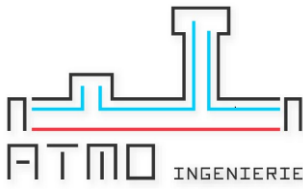
Suite aux courriers envoyés par Grand Cognac et au contrôle de l'exploitant, sur le secteur de travaux de l'entreprise CANASOUT, une seule habitation n'est pas raccordée (n°76 à côté du château) et un branchement neuf sera créé.

Pour le secteur de travaux de l'entreprise SOGEA, deux habitations ne sont pas raccordées aux n°1bis et 27 bis.

Information des riverains :

Une réunion publique d'information a été organisée le 05/09/2022 avec les riverains. Elle a été précédée d'une rencontre avec les entreprises et institutions (Sécurité Civile) impactées par le chantier. En complément de la signalisation de chantier, des panneaux : commerces ouverts pendant les travaux seront mis en place.

Un accès permanent doit être maintenue pour la Sécurité Civile.



Signalisation de chantier :

Le 9/11, la mairie de Jarnac demande une amélioration de la visibilité, la nuit, de la signalisation en route barrée à l'angle de l'avenue de l'Europe. Des panneaux zebra réfléchissant ont été rajoutés par l'entreprise.

4.4. Points techniques

En remblaiement supérieur (hors zone de pose sous accotement), il sera mis en place **uniquement** de la GNT2 => validation des FPT le 12/09 par l'ADA de Jarnac.

L'intervention au niveau de chaque branchement (EU et AEP) sera validée préalablement avec l'exploitant.

Les robinets de prise en charge pour les branchements AEP sont avec prise par le dessus.

Les anciennes bouches à clefs seront supprimées.

Profondeur des tabourets de branchements => dans la mesure du possible celle-ci sera au minimum de 0,60 m avec si-besoin déplacement des emplacements actuels pour permettre un raccordement en fil d'eau de la canalisation venant de la partie privative.

Réfection définitive de voirie

Le 13/01, demande de l'ADA pour réalisation d'un MDG (monocouche double gravillonnage) en complément du BBSG 5 cm sur les tranchées dans le virage avant le château. L'entreprise fera valider préalablement la formulation de ce monocouche.

4.5. Installation de chantier

La localisation de l'installation de chantier pour l'entreprise CANASOUT est sur le terrain de moto-cross dans la ZI de Souillac.

La localisation de la zone amiante (pour les travaux sur le réseau d'assainissement) reste à valider avec l'entreprise SOGEA.

5. Hygiène et sécurité

Les arrêtés de voirie seront visiblement affichés à l'entrée du chantier => **ok le 13/01.**

Les accès du chantier seront **protégés** et la signalisation sera **adaptée** durant les périodes d'absence du personnel sur le chantier.

6. Planification

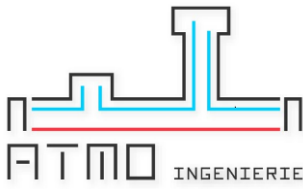
La planification des travaux est la suivante pour la fin de la semaine 2 et la semaine 3 :

Entreprise CANASOUT :

Poursuite de la reprise des branchements EU et AEP.

Entreprise SOGEA :

Réalisation du rabotage sur la deuxième partie de la ligne principale et poursuite de la pose des réseaux entre R15 et R18.



7. Contrôles techniques

Validation le 19/10, par le MOE, de l'essai de pression (à 6 bars) sur la canalisation de refoulement en attente.

Validation le 13/01, par le MOE, de l'essai de pression (à 12 bars) sur les canalisations d'eau potable DN 200 et 250 pour la partie CANASOUT.

Les contrôles suivants seront effectués en cours et en fin de chantier par des prestataires ayant une habilitation COFRAC :

- ✓ Contrôle de compactage des tranchées => 1^{ère} intervention réalisée le 21/10. **Un point est non conforme** (matériaux à priori trop secs, des contrôles complémentaires seront réalisés ultérieurement). En accord avec l'ADA, les matériaux de remblaiement validés continueront à être mis en œuvre. **Les contrôles réalisés le 5/12 sont conformes.**
- ✓ Inspection vidéo et tests d'étanchéité => **le prestataire retenu est SARP. Un point sera fait lors de la réunion du 20/01 pour la première intervention.**

8. Documentation/Plans

Documents remis :

- ◆ Cf fiche visa n°4 ;
- ◆ Fiche essai de pression canalisation AEP en PEHD.

Documents à remettre par les entreprises :

- ◆ Cf fiche visa n°4 ;
- ◆ Plan d'exécution à jour (CANASOUT) suite validation modifications le 06/01.

9. Intempéries, retards et autres

Nombre de jours d'intempéries : 1 le 21/11.

Nombre de retards ou d'absences aux réunions : /

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion de chantier est programmée le **vendredi 20 janvier 2023.**

Rendez-vous à **8h30** sur le chantier.

Pièces jointes : /.

Fabrice PIGEAU